# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



#### 1. Identification

Identificateur de produit PREMIUM GEL®

Autres moyens d'identification Aucune.

Usage recommandé Non disponible.

Restrictions d'utilisation Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la

présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de

cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**Fabricant** 

Nom de la société CETCO, an MTI Company

Adresse 2870 Forbs Avenue

Hoffman Estates, IL 60192

États-Unis

**Téléphone** Information générale 800 527-9948

Site Web http://www.cetco.com/

Courriel safetydata@mineralstech.com

Numéro de téléphone

d'urgence

No de téléphone d'urgence 1.866.519.4752/1 760 476 3962

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santéCancérogénicitéCatégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles - Catégorie 1

expositions répétées

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

**Prévention**Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir

lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS

d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Stockage Entreposer conformément aux règlements locaux, régionaux et nationaux.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 99.85 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 99.85 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 99.85 % du

mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique.

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

4786 Version n°: 46 Date de révision: 22-Septembre-2021 Date d'émission : 05-Juillet-2018

# 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique Nom commun et synonymes		Numéro d'enregistrement CAS	<u></u> %	
BENTONITE		1302-78-9	99.85	
Autres composant sous les niveaux à déclarer			0.15	
Constituants				
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Quartz (SiO2)		14808-60-7	<= 6	
Cristobalite		14464-46-1	<= 2	
Tautas las assessmentions and an		tt  ttt		

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Les limites d'exposition professionnelle pour des composants sont indiquées à la section 8.

#### 4. Premiers soins

InhalationTransporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.Contact avec la peauLaver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.Contact avec les yeuxRincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.IngestionRincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.Symptômes et effets les plusUne exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

importants, qu'ils soient aigus ou retardés

one exposition prototigee peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Aucune précaution environnementale particulière requise. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout.

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

# 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

# Limites d'exposition professionnelle

	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Canada. LEMT pour l'Alberta (Code d	le l'hygiène et de la sécurité	au travail, Annexe 1, Tableau	2)
Constituants	Туре	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.
		0.025 mg/m3	Respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.
Canada. LEMT pour la Colombie-Brita chimiques, Réglementation sur la sai			pour les substances
Constituants	Туре	Valeur	Forme
NERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
(4808-60-7) Canada. LEMT de Manitoba (Règleme	ent 217/2006, Loi sur la sécu	ırité et l'hygiène du travail)	·
14808-60-7) ^ Canada. LEMT de Manitoba (Règleme		·	Fraction respirable.  Forme
14808-60-7)  Canada. LEMT de Manitoba (Règleme Constituants  Cristobalite (CAS	ent 217/2006, Loi sur la sécu	ırité et l'hygiène du travail)	·
	ent 217/2006, Loi sur la sécu Type	ırité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
14808-60-7) Canada. LEMT de Manitoba (Règleme Constituants Cristobalite (CAS 14464-46-1) Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contre	ent 217/2006, Loi sur la sécu Type TWA TWA	valeur  0.025 mg/m3  0.025 mg/m3	Forme Fraction respirable. Fraction respirable.
14808-60-7)  Canada. LEMT de Manitoba (Règleme Constituants  Cristobalite (CAS 14464-46-1)  Quartz (SiO2) (CAS	ent 217/2006, Loi sur la sécu Type TWA TWA ôle de l'exposition à des ago	urité et l'hygiène du travail) Valeur 0.025 mg/m3 0.025 mg/m3 ents biologiques et chimiques	Fraction respirable.  Fraction respirable.
Canada. LEMT de Manitoba (Règleme Constituants Cristobalite (CAS 14464-46-1) Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contro Constituants	ent 217/2006, Loi sur la sécu Type TWA TWA ôle de l'exposition à des age Type	urité et l'hygiène du travail) Valeur 0.025 mg/m3 0.025 mg/m3 ents biologiques et chimiques Valeur	Forme Fraction respirable. Fraction respirable. Fraction respirable.
14808-60-7)  Canada. LEMT de Manitoba (Règleme Constituants  Cristobalite (CAS 14464-46-1)  Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)  Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contro Constituants  NERT OR NUISANCE	ent 217/2006, Loi sur la sécu Type TWA TWA ôle de l'exposition à des age Type	urité et l'hygiène du travail) Valeur  0.025 mg/m3  0.025 mg/m3  ents biologiques et chimiques Valeur  3 mg/m3	Forme Fraction respirable. Fraction respirable.  Forme Fraction respirable.

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

Canada. LEMT du Québec, (Mini Constituants	stère du Travail. Règlement su Type	r la santé et la sécurité du trav Valeur	<sup>rail)</sup> Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.05 mg/m3	Poussière respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.

Constituants	Туре	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	3 mg/m3	Fraction respirable
		10 mg/m3	Fraction inhalable.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	15 minutes	10 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	0.05 mg/m3	Fraction respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	8 heures	0.05 mg/m3	Fraction respirable.

Valeurs biologiques limites

Directives au sujet de

l'exposition

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les

concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Pour usage industriel seulement.

Protection de la peau

Protection des mains

Pour usage industriel seulement. Porte des vêtements appropriés résistants aux produits

chimiques

Pour usage industriel seulement. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Autre

Protection respiratoire Pour usage industriel seulement. Utiliser un respirateur avec filtre particulaire lorsque les

concentrations particulaires sont supérieures à la limite d'exposition professionnelle.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

Solide. État physique Solide. **Forme** 

Couleur Non disponible. Odeur Non disponible. Seuil olfactif Sans objet. 8.5 - 11

Point de fusion et point de

congélation

> 450 °C (> 842 °F) / Sans objet.

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

4786 Version n°: 46 Date de révision: 22-Septembre-2021 Date d'émission : 05-Juillet-2018

4/9

Point initial d'ébullition et

domaine

Sans objet.

d'ébullition

Point d'éclair Sans objet. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

> Limites d'inflammabilité inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

supérieure (%)

Sans objet. Sans objet. 2.6 g/cm3

Solubilité

Solubilité (eau) < 0.9 mg/l

Coefficient de partage

Tension de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Sans objet.

n-octanol/eau **Température** 

Sans objet.

d'auto-inflammation

> 500 °C (> 932 °F) Température de décomposition

Sans objet. Viscosité Viscosité température Sans objet.

**Autres informations** 

apparente

Masse volumique

0.9 - 1.4 g/cm3

Sans objet. Limite d'explosibilité Propriétés explosives Non explosif. **Explosibilité** Sans objet. Thermodilatabilité Sans objet. Inflammabilité Sans objet.

Inflammabilité (retour de

flammes)

Sans objet.

Inflammabilité (chaleur de combustion)

Sans objet.

Inflammabilité (incendie de

train)

Sans objet.

Classe d'inflammabilité Sans objet. Ininflammable Classe du point d'éclair Formule moléculaire **UVCB Substance** 

Sans objet. Masse moléculaire Propriétés comburantes Non oxydant.

Pourcentage de matières

volatiles

0 %

pH dans une solution

aqueuse

8.5 - 11

Densité Sans objet. COV 0 %

Nom de la matière : PREMIUM GEL®

SDS CANADA

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique

La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute Conditions à éviter

autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures à la température de décomposition.

Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Comburants puissants. Chlore

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

#### 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau. Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

# Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

**Produit Espèces** Résultats d'épreuves

**Bentonite** 

<u>Aiguë</u>

Inhalation

Poussière

CL50 Rat > 5.27 mg/l, 4 hr OCDE 436

**Orale** 

Poussière

**DL50** Rat > 2000 mg/kg OCDE 425 Constituants Résultats d'épreuves Espèces

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

Aiguë

**Orale** 

DL 50 Rat > 22500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Irritant

Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation respiratoire

On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

#### Cancérogénicité

En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérogène n'était pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérogène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Peut provoquer le cancer. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

Cristobalite (CAS 14464-46-1) A2 Probablement cancérogène pour l'homme. Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Probablement cancérogène pour l'homme. Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Probablement cancérogène pour l'homme. Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Effet cancérogène détecté chez les animaux. Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Cristobalite (CAS 14464-46-1) 1 Cancérogène pour l'homme. Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Carcinogène connu chez l'homme.

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène

pour les humains

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Pas un danger par aspiration. Danger par aspiration

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la Effets chroniques suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer

des effets chroniques.

# 12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

**Produit Espèces** Résultats d'épreuves **Bentonite** Aquatique Algues CE<sub>50</sub> Algues d'eau douce > 100 mg/l, 72 heures Crustacés CE50 Crabe dormeur ou tourteau (Cancer 81.6 mg/l, 96 heures magister)

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

Produit		Espèces	Résultats d'épreuves
		Crevette des quais (Pandalus danae)	24.8 mg/l, 96 heures
		Daphnia	> 100 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson d'eau de mer	2800 - 3200 mg/l, 24 heures
		Poisson d'eau douce	16000 mg/l, 96 heures
Chronique			
Crustacés	CL50	Crevette-opossum (Americamysis bahia)	1000000 ppm, 96 h
Composants		Espèces	Résultats d'épreuves

**BENTONITE (CAS 1302-78-9)** 

Aquatique

Aiguë

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 19000 mg/l, 96 heures

mykiss)

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

#### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

#### 14. Informations relatives au transport

# TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

# **IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

# 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

#### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région

Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Oui

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

#### 16. Autres informations

Date de publication05-Juillet-2018Date de la révision22-Septembre-2021

Version n° 46

Avis de non-responsabilité CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes

informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience

actuellement disponibles.

Nom de l'inventaire

Informations relatives à la

révision

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux

Identification des dangers: Prévention Identification des dangers: Stockage

réglementant les substances toxiques)

Composition / renseignements sur les ingrédients : Exemptions de divulgation Manutention et stockage: Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Manutention et stockage: Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les

incompatibilités

Données sur l'élimination: Instructions pour l'élimination

Données HazReg: Général

GHS: Classification

Nom de la matière : PREMIUM GEL® SDS CANADA

En stock (Oui/Non)\*